

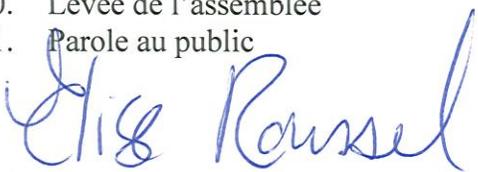


RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE SHIPPAGAN

Le 3 juin 2019 à 19 h
Centre des congrès de la Péninsule acadienne

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Divulgateion de conflits d'intérêts
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Réunion ordinaire du 6 mai 2019
 - 4.2 Réunion extraordinaire du 21 mai 2019
5. Suivi des procès-verbaux
6. Correspondance
 - 6.1 Rapports des permis par la Commission des services régionaux P.A. – mai 2019
 - 6.2 Maison de la Culture
 - 6.3 Association francophone des aînées du Nouveau-Brunswick
7. Rapport des comités
 - 7.1 Développement communautaire, sport et loisirs
 - 7.2 Sécurité publique et développement économique
 - 7.3 Infrastructures
 - 7.4 Finances et tourisme
 - 7.5 Environnement
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Modification politique administrative – Frais de déplacement pour les employé(e)s et les élu(e)s municipaux
 - 8.2 Nominations – Commission de la Bibliothèque publique de Shippagan
 - 8.3 Lecture dans son intégralité de l'arrêté n° 48-2019 un arrêté modifiant l'arrêté adoptant la zone d'amélioration des affaires à l'intérieur des limites de la municipalité de Shippagan
 - 8.4 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté n° 48-2019 un arrêté modifiant l'arrêté adoptant la zone d'amélioration des affaires à l'intérieur des limites de la municipalité de Shippagan
 - 8.5 Lecture dans son intégralité de l'arrêté 77-2019-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan
 - 8.6 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 77-2019-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan
 - 8.7 Lecture dans son intégralité de l'arrêté 78-2019-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan
 - 8.8 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 78-2019-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan
 - 8.9 Soumission au ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux de l'arrêté 77- 2019-01 modifiant le plan municipal en application du paragraphe 112(1) de la *Loi sur l'urbanisme*
 - 8.10 Demande de commandite – Festival des pêches et de l'aquaculture du Nouveau-Brunswick – 3^e édition du Banquet du pêcheur
 - 8.11 Demande de don – 27^e Cyclethon des Résidences Mgr Chiasson
 - 8.12 Nomination de la greffière selon l'article 71(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*
 - 8.13 Modification de l'arrêté adoptant le plan municipal de la Ville de Shippagan – Projet Dixie Lee (1^{er} Rue)
 - 8.14 Présentation du projet Halte côtière
9. Mot de la maire
10. Levée de l'assemblée
11. Parole au public


Elise Roussel, greffière municipale